

DECISION du Maire

N° 23-028

Le Maire de la Commune de Guémené-Penfao,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22 ;

Vu le Code de la commande publique en vigueur, notamment ses articles L.2123-1, R.2123-1, R.2123-4 et suivants, L.2122-1 et R.2122-2 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-045 en date du 4 juin 2020 relative aux délégations accordées au Maire pour la durée de son mandat, la chargeant entre autres de « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés (...) dans la limite de 1 000 000 € pour les marchés de travaux (...) ;

Vu l'avis d'appel à concurrence relatif aux travaux portant sur la restructuration des vestiaires de la Salle multisports « Bellevue 1 », avec extension, et création de club house, paru le 29 avril 2023 dans le journal habilité Ouest-France édition Loire-Atlantique, et sur le site Internet [centraledesmarches.com](https://www.megalix.com) dès le 27 avril 2023 ;

Vu la mise en ligne intégrale des documents du dossier de consultation sur le profil acheteur <https://www.megalix.com> ;

Vu ce Dossier de Consultation des Entreprises gratuitement accessible à tous candidats potentiels, notamment les prescriptions du CCAP et des CCTP de chacun des 11 lots de ce marché, et les critères de jugement des offres fixés au règlement de la consultation ;

Vu les 21 offres reçues, les demandes de précision ou complément adressées à la plupart de ces candidats, et les réponses auxdites demandes, certains de ces échanges valant négociation quant au prix notamment ;

Vu l'analyse des offres reçues pour ce marché alloti, lot par lot, présentée par la maîtrise d'œuvre ;

Vu l'avis de la commission municipale réunie le 20 juin 2023 pour étudier ce rapport d'analyse, et juger puis classer les offres, lot par lot ;

DÉCIDE

Article 1 : Après examen des offres reçues, analyse et classement selon les critères fixés au règlement de consultation, sont attribués comme suit **10** des **11 lots du marché public** de travaux « Restructuration, avec extension, et création de club house, des vestiaires de la Salle multisports B1 ». Les montants, précisés aux actes d'engagement respectifs, sont détaillés aux cadres de Détails Quantitatifs Estimatifs des prix, ou devis, qui y sont annexés :

- **Lot 1**, VRD / Terrassements : *2 offres examinées.*

Le lot est **attribué** à l'entreprise Sarl PECOT (44 St Julien de Vouvantes)
pour un montant total et global de 14 046,00 € HT

- **Lot 2**, Démolition / Maçonnerie : *3 offres examinées.*

Le lot est **attribué** à l'entreprise Sas CLEMENT & Fils (44 St Gildas des Bois)
pour un montant total et global de 44 000,00 € HT

- **Lot 3**, Charpente bois / Isolation Thermique par l'extérieur : *2 offres examinées.*

Le lot est **attribué** à l'entreprise Sas AGASSE Couverture (44 St Julien de Concelles)
pour un montant total et global de 51 081,22 € HT

- **Lot 4**, Couverture Bac Acier :

Le lot est **attribué** à l'entreprise Sas ALTO - PRO TECH TOIT (44 Trignac)
pour un montant total et global de 9 960,95 € HT ;

- **Lot 5**, Menuiseries extérieures et intérieures :

3 offres examinées.

Après décision de retenir la Prestation Supplémentaire (PSE : Bancs et patères dans vestiaires),
Le lot est **attribué** au groupement conjoint des entreprises Sarl SUBILEAU (44 Ancenis), mandataire,
et Sarl ERDRALU (44 Nort-sur-Erdre)
pour un montant total et global de 60 810,68 € HT ;

- **Lot 6**, Cloisons sèches / Doublages / Plafonds :

3 offres examinées.

Le lot est **attribué** à l'entreprise Eurl LEGAL-SCHREINER (44 Derval)
pour un montant total et global de 12 140,00 € HT ;

- **Lot 7**, Faux-Plafonds :

3 offres examinées.

Le lot est **attribué** à l'entreprise Sas A.P.M. – Atelier des Plafonds du Maine (49 St Léger de
Linières)
pour un montant total et global de 13 993,24 € HT ;

- **Lot 9**, Peinture - Nettoyage :

1 offre examinée.

Le lot est **attribué** à l'entreprise Sarl FREMONDIERE Décoration (49 Orée d'Anjou)
pour un montant total et global de 18 444,33 € HT ;

- **Lot 10**, Électricité :

1 offre examinée.

Le lot est **attribué** à l'entreprise SPIE Industrie & Tertiaire (44 St Herblain)
pour un montant total et global de 27 600,00 € HT ;

- **Lot 11**, Chauffage-Ventilation-Plomberie-Sanitaire :

1 offre examinée.

Le lot est **attribué** à l'entreprise Sas ROQUET (35 Redon)
pour un montant total et global de 30 887,31 € HT ;

TOTAL des 10 lots attribués (inclus PSE lot 5) = 282 963,73 € HT.

Article 2 : Les attributaires recevront notification de leur marché respectif (copie de l'acte d'engagement signé avec son ou ses annexe-s), une fois les concurrents évincés informés du rejet de leurs offres.

Article 3 : Le **Lot 8**, Carrelages-Faïences, est déclaré sans suite, du fait de l'insuffisance de concurrence effective (un seul candidat, nombre trop restreint pour assurer une véritable concurrence), considérant que les prestations objets du lot semblent pouvoir être réalisées pour un montant significativement moins élevé que celui de l'offre unique, le cas échéant avec des choix techniques redéfinis.
Ce lot n°8 fera l'objet d'une nouvelle procédure de consultation, dans le respect des règles de la commande publique.

Article 4 : La Direction Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Guémené-Penfao,
le 25 juillet 2023

Le Maire,

Isabelle BARATHON-BAZELLE

